



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mai deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle polyvalente de Presly sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mai 2024

Délibération n°2024-05-050

Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Sancerre Sologne

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 27

Nombre de votants : 31

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, Mme Denise SOULAT, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,
Mme Dominique TURPIN a donné pouvoir à M. Gilles FEVRE,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS.

Absents : Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Catherine DOGET

1.1. Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Sancerre Sologne

Par lettre recommandée en date du 11 avril 2024, le Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne a notifié à la Communauté de communes la délibération du comité syndical du 13 mars 2024 arrêtant le projet de SCoT, ainsi que l'ensemble des pièces constitutives de ce dernier.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la Communauté de communes Sauldre et Sologne dispose à compter de cet envoi d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet de SCoT du Pays Sancerre Sologne.

Les grandes orientations du projet de SCoT sont les suivantes :

1- RÉAFFIRMER LA VOCATION PRODUCTIVE D'UNE RURALITÉ QUI INNOVE, CULTIVE LES SIGNES DE QUALITÉ ET DYNAMISE LE NORD DU CHER

La stratégie et l'armature économique

- Renforcer les filières emblématiques et se diversifier en s'appuyant sur ces filières, l'alliance des spécificités économiques fortes des différents secteurs du territoire et la qualité des ressources (agricoles, naturelles, savoir-faire)

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240528-2024_05_050-DE

SLOW

- Organiser l'armature économique du territoire autour des axes productifs majeurs et de pôles d'emplois et de services forts

Affirmer le positionnement du territoire à travers son armature économique

- Organiser une offre foncière lisible et de qualité valorisant l'armature économique du SCoT et répondant au plus près aux différents besoins des acteurs économiques
- Donner de la capacité de développement qualifiant grâce à la reconquête des friches et la mutation de bâtis vacants
- Stimuler l'entrepreneuriat et faciliter le parcours résidentiel des entreprises

Être compétitif par la qualité des aménagements économiques et chercher à se démarquer

- Positionner les parcs d'activités structurants comme des espaces de vie, bien reliés au tissu urbain des villes et bourgs (paysage, mobilité douce...) notamment sur les axes productifs Est et Ouest et Vailly sur Sauldre
- Faciliter l'accès aux espaces d'activités économiques par tous moyens de mobilité en fonction du type de ZAE et du contexte local
- Inscrire l'aménagement économique au cœur des préoccupations paysagères et environnementales
- Rester mobilisés pour le déploiement du numérique et de la couverture 4G/5G

Être compétitif par la coopération

- Développer l'offre de formations au plus près des besoins de l'économie locale, en s'appuyant sur les partenariats publics, mais aussi public/entreprises et le numérique
- Poursuivre les politiques de coopération et d'animation internes et externes des réseaux d'acteurs économiques

Développer le tourisme et son rôle moteur du développement local

- Développer les pratiques touristiques et récréatives autour du ressourcement/bien-être, du tourisme de nature et sportif, de l'art de vivre/gastronomie, de la culture, de l'art, du patrimoine, de l'expérience authentique
- Développer ces pratiques dans une logique de maillage sur tout le territoire afin de densifier l'offre d'itinérance et de séjour, de valoriser les liens entre la Loire Sauvage, le Sancerrois, la Sologne/Berry, l'Île de France et les réseaux touristiques du Centre-Val de Loire et de la Bourgogne

Soutenir et fortifier un secteur primaire créateur de valeur ajoutée et emblème d'une ruralité active

- Préserver l'espace productif agricole et sa fonctionnalité
- Faire vivre les AOP
- Créer les conditions pour développer la valeur ajoutée liée aux activités de transformation des productions agricoles
- Accompagner les besoins de diversification des filières longues et les exploitations
- Permettre l'exploitation raisonnée de la forêt et structurer des pôles d'excellence bois

Faire de la croissance verte un marqueur de reconnaissance du territoire

- Faciliter la mise en place de boucles locales : bois énergie, biomasse, recyclage ...
- Encourager le développement de l'économie circulaire et faire émerger une économie sociale et solidaire au service de l'insertion par l'activité
- Développer le photovoltaïque en privilégiant son installation sur les bâtiments économiques, agricoles, les espaces artificialisés
- Permettre l'exploitation raisonnée de la forêt

2- FAIRE BRILLER DES PATRIMOINES VIVANTS ET VALORISER UNE AUTHENTICITÉ QUI SE VIT AU PRÉSENT POUR DES ESPACES DE VIE ATTRACTIFS ET ADAPTÉS AUX NOUVELLES ATTENTES DES POPULATIONS

Mettre en œuvre une trame verte et bleue, support de dynamiques naturelles, patrimoniales et économiques

- Préserver les réservoirs de biodiversité et les liens économiques nécessaires à leur fonctionnement
- Préserver les perméabilités écologiques
- Intégrer à ces besoins les besoins pour l'agriculture
- Améliorer la qualité du cycle de l'eau par des actions de restauration des cours d'eau et d'aménagement

Mettre en scène la palette paysagère et faire briller le patrimoine

- Reconnaître les spécificités des grands paysages pour les protéger et les mettre en valeur
- Lors d'urbanisations et aménagements, allier ambiance paysagère intime du territoire et valorisation touristique, agricole, du cadre de vie
- S'appuyer sur des infrastructures pour mettre en valeur l'accès aux paysages et les entrées en Sancerre Sologne
- Préserver les patrimoines, sans figer, et mettre en valeur leurs abords

Mettre en œuvre la transition écologique pour des ressources pérennes en bon état et accompagner les enjeux de mutations économiques

- Protéger les captages d'eau potable
- Allier développement des énergies renouvelables et préservation du patrimoine naturel, paysager et architectural
- Intégrer une démarche environnementale dans l'aménagement

Poursuivre les efforts pour réduire la vacance et améliorer l'usage du parc de logements existant

- Réduire la vacance (connaissance, repérage, opérations de renouvellement urbain)
- Poursuivre la réhabilitation des logements dégradés et énergivores

Diversifier l'offre de logements en cohérence avec la stratégie de développement du SCoT

- Développer une offre diversifiée en lien avec la stratégie d'attractivité du territoire et favorisant l'accueil de jeunes et d'actifs

Des urbanisations valorisant l'espace et vie de proximité, authentique et convivial, qui révèlent l'esprit des lieux sancerrois et solognots

- Développer des espaces urbains répondant aux aspirations des habitants et mettant en valeur les caractéristiques des paysages et patrimoines locaux pour des espaces de vie authentiques, conviviaux et adaptés aux nouveaux modes de vie

3- VALORISER UN RÉSEAU TERRITORIAL INTERCONNECTÉ ET SOLIDAIRE AU SERVICE D'UNE NOUVELLE ACCESSIBILITÉ, D'ESPACES DYNAMIQUES ET D'UNE ATTRACTIVITÉ DURABLE

Organiser les mobilités pour une plus grande proximité aux aménités territoriales et se connecter à l'extérieur

- Renforcer la multimodalité et le rabattement vers les pôles urbains et/ou de mobilité importants qui existent en périphérie du territoire

- Améliorer les connexions Est-Ouest du territoire pour désenclaver le Pays Fort

Déployer une offre en mobilité alternative à la voiture individuelle et pour tous

- Déployer des solutions pour usage durable de la voiture
- Expérimenter des solutions de mobilités sociales
- Développer le maillage d'itinéraires doux
- Faciliter les mobilités douces dans les centres bourgs par l'aménagement de l'espace public
- Encourager la mise en place de pratiques d'écomobilité innovantes
- Continuer à déployer la desserte numérique

L'armature urbaine et de services

- Développer le niveau en services à la population et son accessibilité par les usagers du territoire, tout en soutenant, ou renforçant la vitalité et l'animation des villes, bourgs et villages
- Organiser les centralités urbaines en réseau pour une échelle de proximité pertinente et faciliter les mutualisations/complémentarités permettant de proposer une offre plus diversifiée en services/équipements et commerces, d'accroître la diversité de l'offre d'habitat et la capacité d'accueil en logement avec des relais/complémentarités entre les communes
- Appuyer l'armature sur un maillage de pôles urbains forts, de centralités et d'espaces de vie de proximité fonctionnant en réseau pour irriguer l'ensemble du territoire

Politique commerciale : s'adapter aux besoins en commerce et privilégiant la proximité et la vitalité des centres villes (des bourgs et villages)

- (Re)dynamiser les centres villes et leurs commerces
- Favoriser la diversification et la qualification de l'offre commerciale globale du territoire
- Accompagner l'évolution des modes de consommation et du grand commerce

Développer la culture du risque

- Une approche cohérente et solidaire entre les communes pour une logique d'adaptation du risque mais aussi de réduction des vulnérabilités

Les objectifs chiffrés du projet de SCoT sont :

Les objectifs économiques : Favoriser l'accueil d'environ 1 400 nouveaux actifs à horizon 2043, permettant ainsi au territoire de retrouver un volume d'actifs proche de celui de 2010.

Les objectifs résidentiels : Créer 2 250 logements entre 2021 et 2043 pour accompagner une croissance de population de l'ordre de 1 760 habitants par rapport à 2019 (+0.2%/an).

Les objectifs pour la limitation de la consommation d'espaces et la lutte contre l'étalement urbain sur 2021-2043 : Consommation maximale d'espace de 188 ha sur 2021-2043 soit 8,2 ha/an pour une baisse de 66% par rapport à 2011-2020.

Vu l'article L143-20 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2024/17 du comité syndical du Pays Sancerre Sologne portant bilan de la concertation et arrêt du projet de SCoT en date du 13 mars 2024, et comportant une note synthétique du projet, ci-annexée ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 mai 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : EMET un avis favorable au projet de SCoT du Pays Sancerre Sologne.


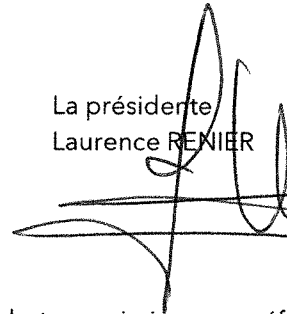
Article 2 : CHARGE Madame la Présidente de transmettre la présente délibération à la Présidente du Syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Catherine DOGET



La présidente
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/05/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.